

BPW CANADA - COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT
DEMANDE DE SUBVENTION de W.O.R.K pour 2011-12

CONDITIONS:

1. Le club doit être membre en règle de la fédération.
2. Le club doit présenter une proposition décrivant le projet, accompagnée du budget, et indiquer toute autre source de financement prévu. (formulaire ci-bas)
3. Le programme ou projet doit être ouvert ou disponible au publique, quoique les membres de BPW peuvent bénéficier d'un prix réduit.
4. Tout document concernant l'activité doit préciser qu'elle est subventionnée par W.O.R.K.
5. Le programme ou projet doit être de nature **éducative**. Sont exclues les activités de lobbying, de marketing ou les activités de nature strictement sociale.
6. Le programme ou projet doit être réalisé avant le 30 avril 2011.
7. Toute demande doit parvenir au comité de perfectionnement **avant le 31 janvier, 2012** au soin de Char Schultz charschultz@live.ca #105-524 Jermyn Ave. Penticton, BC V2A 2E1.
8. Le club dont la demande est approuvée devra remettre un rapport de l'activité accompagné des reçus pertinents, de la liste des participantes, copies des documents publicitaires, photos, etc. **NB: Peu importe le montant du budget approuvé, W.O.R.K. remboursera SEULEMENT le montant déboursé, tel qu'indiqué sur les reçus.**

Veuillez noter:

W.O.R.K. subventionnera :	W.O.R.K. ne subventionnera pas :
<ul style="list-style-type: none">• Les frais d'une conférencière/animatrice sauf pour l'animatrice des 6 modules de formation auto-gérées• Les dépenses de déplacement de la conférencière/ l'animatrice (billets d'avion, hôtel, kilométrage, repas)• Le matériel requis (photocopies, etc.)• La location d'une salle• La location d'appareils (écran, projecteur, etc.)• Publicité/promotion	<ul style="list-style-type: none">• Les repas des participantes.• Le transport des participantes.• Les cadeaux pour les conférencières/animatrices

La demande doit inclure les données suivantes:

NOM DU CLUB QUI DEMANDE LA SUBVENTION:

TITRE DU PROGRAMME OU PROJET PROPOSÉ:

DATE ET LIEU:

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ:

CE QUE LE PROJET APPORTERA AUX PARTICIPANTES:

NOMBRE DE PARTICIPANTES PRÉVUES:

NOM, TITRE ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE QUI REMET LA DEMANDE

NB: Une copie du **budget** de l'activité doit accompagner cette demande, autrement la demande sera refusée. On peut estimer qu'un montant de 200,00 \$ à 500,00 \$ par projet pourrait être alloué. Le paiement sera effectué sur réception des documents requis.

Faire parvenir la demande le ou avant le 20 février 2011, pour les projets qui seront réalisés au plus tard le 30 avril 2011. Les renseignements et le formulaire sont disponibles sur le site de BPW Canada au www.bpw.ca ou sur demande par courriel: charschultz@live.ca.

Rappel: Le programme ou projet doit être de nature **éducatif**. Sont exclues les activités de lobbying, de marketing ou les activités de nature strictement sociale.

Char Schultz
Comité de perfectionnement